

GRAND CONSEIL

Question Giovanna Garghentini Python
et Rose-Marie Rodriguez

2014-CE-314

Statistiques des votes et élections de la population
étrangère

DIAF

18.12.2014

La population étrangère établie dans le canton depuis cinq ans et ayant un permis C a le droit de vote, d'élection et d'éligibilité au niveau communal depuis l'adoption de la nouvelle Constitution du canton. Elle a ainsi pu participer à deux reprises, en 2006 et 2011, aux élections communales et selon les communes à diverses votations.

Toutefois et malgré nos recherches, nous n'avons pas été en mesure de trouver des statistiques concernant la participation de cette population.

Notre question est donc :

- De telles statistiques existent-elles actuellement ?

Si oui, nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quel pourcentage de la population étrangère jouissant du droit de vote, d'élection et d'éligibilité utilise concrètement ces droits ?
- Quel pourcentage la population étrangère représente-t-elle sur les listes électorales ?
- Quel pourcentage est élu ?
- Quel est l'impact du vote de la population étrangère sur les élections et votations ?
- Quelles sont les caractéristiques (genre, âge, pays d'origine etc.) de la population étrangère qui vote ?

Si tel n'est pas le cas, nous demandons au Conseil d'Etat s'il pense mettre en place des statistiques répondant aux questions précédentes, à l'occasion des prochaines élections et votations communales.

(Sig.) Giovanna Garghentini Python et Rose-Marie Rodriguez, députées
et 12 cosignataires